



Le Cadre du Système MRV Climatique National Bénin

mars 2020

RAPPORT DE RÉFÉRENCE MRV ÉTUDES DE CADRAGE : CADRE DE RÉFÉRENCE

Pour soutenir les priorités nationales de développement des capacités en MRV climatique en Afrique de l'Ouest, Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) a organisé une [Consultation Technique Régionale](#) de haut niveau sur « la Pertinence, l'Effectivité et l'Alignement » en mars 2020 à Abidjan, en Côte d'Ivoire. Afin d'éclairer les discussions, des Experts techniques nationaux dans chaque pays ont préparé des études de cadrage complètes sur l'état des lieux de leurs systèmes nationaux MRV respectifs sur le climat.

Le rapport de chaque pays identifie et compile :

- Les besoins et ambitions de l'équipe MRV pays climat;
- Une liste des principaux acteurs et institutions concernés par le MRV climatique - y compris les inventaires des émissions de GES, les mesures d'atténuation des GES, le financement climatique, les impacts climatiques et les polluants climatiques à courte durée de vie (SLCP);
- Les différentes initiatives de renforcement des capacités MRV dans le pays;
- Les résultats de la nouvelle enquête en direction des principaux acteurs et institutions sur les besoins et les défis liés au MRV climatique;
- Une base de connaissances constituée de rapports publiés et d'autres sources d'information liées au système MRV climatique du pays;
- Des recommandations spécifiques pour les priorités de renforcement des capacités afin de rendre les systèmes nationaux de MRV climatiques plus pertinents et efficaces.

Pour plus d'informations sur cette étude de cadrage MRV, veuillez contacter l'Expert Technique Domestique, – [Mme. Eunice Dossa](#) ou pour plus d'informations sur une des autres [Rapports de Référence MRV](#), veuillez contacter la Coordinatrice régionale MRV Afrique de l'Ouest, [Mme. Rachel Boti-Douayoua](#).

This project was undertaken with the financial support of:
Ce projet a été réalisé avec l'appui financier de :



Environment and
Climate Change Canada

Environnement et
Changement climatique Canada

TABLE DE MATIÈRES

1. CONTEXTE DE L'ÉTUDE	5
2. MÉTHODOLOGIE	6
2.1 Revue documentaire	6
2.2 La collecte et l'analyse des données	6
3. ÉTAT ACTUEL DES DISPOSITIFS DE MESURE, NOTIFICATIONS ET DE VÉRIFICATION AU BÉNIN	7
3.1 Cadre conceptuel du système national de Mesure, notifications et de vérification au Bénin (MNV)	7
3.2 État de mise en œuvre du système national d'inventaire de GES	13
3.3 État de mise en œuvre du système de rapportage des mesures et politiques d'atténuation	15
3.4 État de mise en œuvre du système de rapportage des appuis reçus	16
3.5 État de la mise en œuvre des CDN	16
3.6 État du système de rapportage des PCDV	16
3.7 Système d'Assurance Qualité/Contrôle Qualité (AQ/CQ) dans le cadre du rapportage des émissions	16
3.8 Autres initiatives en cours pour la mise en place du système MNV au Bénin	18
4. ANALYSE DES FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITÉS ET MENACES DE CE SYSTÈME	19
5. BESOINS POUR L'AMÉLIORATION DU SYSTÈME	21
6. RECOMMANDATIONS ET DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS POUR RENFORCER LE SYSTÈME MRV DU BÉNIN	22
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	24

ANNEXE**25****TABLE OF FIGURES****Figure 1: Organigramme du système MNV du Bénin.****10**

1. CONTEXTE DE L'ÉTUDE

La République du Bénin, consciente des enjeux et défis en matière des changements climatiques, a ratifié la Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), le Protocole de Kyoto (PK) et l'Accord de Paris respectivement les 30 juin 1994, 25 février 2002 et 31 octobre 2016. Conformément aux dispositions de la décision 1 CP/21, et en cohérence avec les dispositions de l'Article 3 de l'Accord de Paris, le Bénin a élaboré et soumis à la CCNUCC, en octobre 2017, son document sur la Contribution Déterminée au niveau National (CDN). Ce document représente son principal outil dans le cadre de la mise en œuvre de la CCNUCC. Afin de mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des dites activités, il est prévu la mise en place des systèmes de suivi-évaluation dont notamment le système de mesure, de notification et de vérification (MNV, ou MRV pour les sigles en anglais). La complexité de la mise en place d'un tel système nécessite une compréhension de son utilité et la connaissance des dispositions à prendre pour sa mise en place.

Afin d'accompagner les pays de l'Afrique de l'Ouest dans la mise en place et le développement de leurs systèmes MNV, le Gouvernement du Canada, à travers l'ONG NovaSphere, met en œuvre un Programme de renforcement des capacités en matière de MNV en Afrique de l'Ouest (16 pays), y compris le Bénin. Ce programme couvre les systèmes MNV pour le financement du climat, les mesures d'atténuation, les inventaires des émissions de gaz à effet de serre (GES) et les polluants climatiques de courte durée de vie.

La présente étude portant sur l'état des lieux du système MNV national du Bénin. L'objectif de cet état des lieux est de faire une analyse FFOM des différents systèmes existants dans les pays et d'en dégager les besoins pour l'opérationnalisation des systèmes MNV.

Le présent rapport est structuré comme suit:

- Contexte de l'étude;
- Méthodologie;
- État actuel des dispositifs de Mesure, notifications et de vérification au Bénin;
- Analyse des Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces de ce système, et enfin;
- Recommandations et développement des capacités pour renforcer le système MRV du Bénin.

2. MÉTHODOLOGIE

La présente étude a été réalisée en deux étapes à savoir : la revue documentaire, et la collecte et l'analyse des données.

2.1 Revue documentaire

La revue documentaire a été conduite pendant toute la durée et a permis de consulter des documents contenant des informations relatives au système MNV au Bénin. Il s'agit du rapport de l'étude sur le dispositif institutionnel pour l'élaboration en continu des Communications Nationales et des Rapports Biennaux Actualisés, du rapport sur le système de MNV des actions relatives aux changements climatiques au Bénin, du Manuel de procédure pour la préparation et la gestion des inventaires, les diverses décisions en matière de MNV, de la Troisième Communication Nationale sur les changements climatiques (TCN), du Premier Rapport Biennal actualisé du Bénin (PRBA) et les différentes décisions de la COP sur les MNV.

La consultation de ces documents a permis de connaître le niveau de la mise en place et de développement du système MNV du Bénin.

2.2 La collecte et l'analyse des données

Les données recueillies au cours de la revue documentaire ont été complétées par des entretiens avec le Point Focal de la CCNUCC et le personnel de la Direction Générale de l'Environnement et du Climat (DGEC). Une enquête a été également réalisée aussi auprès des institutions publiques et ONGs pertinentes (voir l'Annexe) à partir d'une fiche d'enquête mise en ligne, pour identifier leurs besoins et défis en matière de système de MNV des émissions, de réduction des émissions (GES, polluants climatiques de courte durée) et de l'appui reçu au Bénin. La fiche d'enquête élaborée a été mise en ligne. Ensuite un courrier a été adressé par la DGEC à ces institutions pour les informer du Programme de renforcement des capacités en matière de MNV en Afrique de l'Ouest et leur demander de remplir la fiche d'enquête mise en ligne à leur attention. Au total, trente et une institutions ont été ciblées dans le cadre de l'enquête. Le nombre de réponses reçues s'élève à onze.

Les informations obtenues à travers la revue documentaire et l'enquête ont été analysées selon le format FFOM et les résultats sont consignés dans le présent rapport d'état des lieux. Ce rapport a été validé par l'équipe focale au niveau national.

3. ÉTAT ACTUEL DES DISPOSITIFS DE MESURE, NOTIFICATIONS ET DE VÉRIFICATION AU BÉNIN

3.1 Cadre conceptuel du système national de Mesure, notifications et de vérification au Bénin (MNV)

En accord avec les décisions de la Conférence des Parties à la CCNUCC notamment les Accords de Cancun et de Durban, une étude a été réalisée sur la conception d'un système MNV pour le Bénin dans le cadre du projet d'élaboration du Premier Rapport Biennal Actualisé (PRBA), un système de Mesure, Notification et de Vérification. Le système MNV proposé dans le cadre de cette étude pour le Bénin est présenté par la Figure 1. Il comporte les trois composantes suivantes : MNV des émissions de GES, MNV des actions d'atténuation (y compris les co-bénéfices autres que la réduction des émissions) et MNV des besoins constatés et de l'appui reçu.

3.1.1 Objectif du système MNV national

Au regard des priorités nationales et des dispositions de la Conférence des Parties, le système MNV vise à :

- Mesurer les efforts faits, au niveau national, pour appliquer la Convention, en particulier pour faire face aux changements climatiques et les impacts de ces efforts, par exemple l'évaluation du niveau des émissions de GES, la réduction des émissions et autres co-bénéfices;
- Notifier (ou reporter) les résultats et activités, à travers les rapports nationaux (ex. communications nationales et RBA), sur les mesures prises ou envisagées pour appliquer la Convention;
- Favoriser les discussions sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Convention;
- Faciliter le contrôle qualité/assurance qualité au niveau national et la vérification des rapports au niveau international (International Consultation and Analysis – ICA) pour la transparence et la crédibilité sur les actions d'atténuation et leurs effets, les besoins constatés et l'appui reçu;
- Faciliter la mise en œuvre et le suivi des contributions déterminées au niveau national du Bénin;
- Répondre aux exigences du cadre de transparence renforcée de l'Accord de Paris.

3.1.2 Arrangements institutionnels

La composante MNV des émissions de GES appuie l'élaboration et la gestion des inventaires nationaux des GES au titre de la Convention et d'autres initiatives climatiques (ex. Stratégies de Développement à faible émission de GES). Sur la base des expériences du Bénin, les principales attributions de cette composante sont :

- Identifier les catégories clés de l'inventaire;
- Sélectionner les méthodes, en considérant les bonnes pratiques en matière de collecte des données, d'incertitudes et de cohérence des séries temporelles;
- Collecter les données (données d'activité, facteurs d'émission et paramètres, etc.);
- Estimer les émissions et absorptions de GES en utilisant les logiciels et outils appropriés (pour tous les secteurs et toute la série temporelle considérés);
- Compiler l'inventaire national des GES;
- Mener une analyse des incertitudes;
- Entreprendre une analyse des catégories clés et une révision des choix méthodologiques nécessaires;
- Exécuter les activités de contrôle qualité;
- Examiner l'inventaire à travers les procédures d'AQ et entreprendre les révisions nécessaires;
- Mener les activités de documentation et d'archivage;
- Rédiger les rapports sectoriels d'inventaire de GES et la section relative aux inventaires de GES.

La composante MNV des actions d'atténuation des GES appuie l'évaluation des effets des politiques et mesures d'atténuation (avant, durant et après leur mise en œuvre) sur les GES et les co-bénéfices autres que la réduction des émissions de GES. Tenant compte des expériences acquises au Bénin, les principales tâches de cette composante sont :

- Établir les formats pour l'identification et le rapportage des actions d'atténuation par secteur;
- Identifier les politiques et mesures (PEM) nationales visant à atténuer le changement climatique;
- Sélectionner les méthodes et outils techniques d'évaluation de l'atténuation;

- Collecter et compiler sous les formes requises, la situation de chaque mesure d'atténuation ou groupe de mesures d'atténuation incluant les informations relatives :
 - À la descriptif de la mesure d'atténuation, notamment des informations sur la nature de cette mesure, son champ d'application;
 - Aux méthodes et hypothèses retenues;
 - Aux objectifs de la mesure et dispositions prises ou envisagées pour les atteindre;
 - Aux informations sur les progrès accomplis, les réalisations estimées et les réductions estimées des émissions, les besoins, types et niveau des soutiens requis.
- Entreprendre les procédures de contrôle qualité;
- Évaluer les effets des PEM en termes de réductions des émissions et de co-bénéfices;
- Élaborer les rapports sectoriels et la section relative aux mesures d'atténuation et leurs effets.

Quant à la Composante MNV des besoins constatés et de l'appui reçu, elle facilite la compréhension des besoins identifiés et de l'appui reçu sous la forme de flux financiers, de transfert de technologie, de renforcement des capacités et leurs impacts. Cette composante a pour principales tâches de :

- Évaluer les besoins financiers, en technologie et renforcement de capacités pour les actions d'atténuation;
- Collecter, analyser et mettre à jour les informations sur les ressources financières, le transfert de technologie, le renforcement de capacités et l'appui technique reçu pour les activités d'atténuation des GES;
- Évaluer l'impact de l'appui reçu sur les autres composantes du système MNV (inventaire de GES, politiques et mesures d'atténuation des GES);
- Élaborer les rapports sectoriels et la section relative aux besoins constatés et à l'appui reçu.

Les rôles et responsabilités des institutions identifiées pour intervenir dans le système MNV du Bénin sont résumés dans la figure ci-dessous :

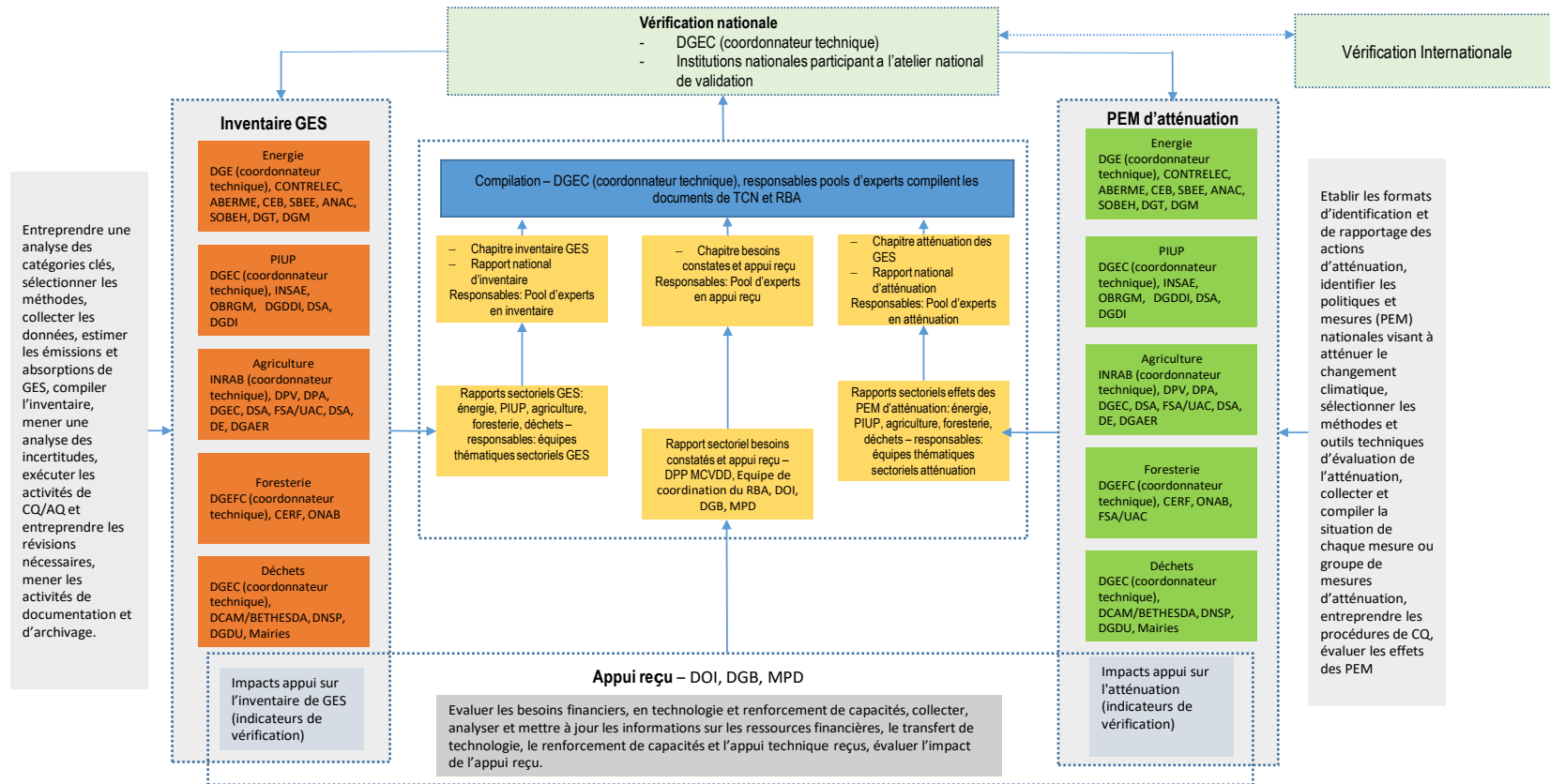


Figure 1: Organigramme du système MNV du Bénin.

3.1.3 Arrangements légaux et procéduraux requis pour le système

a. Instruments légaux

L'institutionnalisation des fonctions du système MNV doit être renforcée et soutenue par des arrangements légaux (textes de lois). Pour ce faire, il est prévu la prise d'un décret portant création, attributions, organisation du système MNV en République du Bénin par les gouvernants et la signature d'un arrêté portant opérationnalisation du décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Système MNV au titre de la CCNUCC en République du Bénin par le ministre pour officialiser l'existence du système MNV du Bénin. Les projets de décrets et arrêté ont été élaborés à cet effet.

b. Les règles de procédure pour les mesures

Les règles décrites dans le manuel de procédures pour la préparation et la gestion des inventaires nationaux de GES au Bénin (MCVDD 2016) demeurent valables. Elles portent sur la planification, l'établissement et la gestion de l'inventaire. Les différentes actions à mener à chacune de ces étapes sont bien décrites et documentées.

Il n'y a pas, pour l'instant, de manuel de procédures pour les mesures d'atténuation. Mais, en général, les règles et procédures concernant les inventaires peuvent être appliquées aux mesures d'atténuation.

c. Les règles de procédure pour la notification

La notification est le reportage des mesures et la rédaction des documents de CN, RBA et autres documents de notification :

- Rédaction de rapports sectoriels (inventaires de GES, atténuation, etc.) par les équipes thématiques;
- Compilation de rapports sectoriels par le pool d'expert;
- Rédaction de chapitres sectoriels des CN, RBA et autres documents;
- Rédaction de rapports nationaux d'inventaire de GES, d'atténuation et autres;
- Validation des documents de CN et RBA et rapports nationaux au niveau national;
- Soumission des CN, RBA et rapports nationaux au niveau Gouvernemental pour approbation;

- Soumission officielle des CN, RBA et rapports nationaux au Secrétariat de la CCNUCC.

d. Les règles de procédure pour la vérification

La vérification peut se comprendre comme l'ensemble des opérations relatives à l'assurance de la qualité (AQ) et au contrôle de la qualité (CQ) et à l'approbation. Dans le domaine des inventaires de GES, la coordination des activités d'AQ est assurée par le responsable du pool d'experts. Le responsable de chaque équipe thématique assure la coordination des activités de CQ et l'AQ est l'œuvre du pool d'experts.

Cependant, le rapport d'inventaire peut être envoyé à d'autres experts autres que le pool d'experts pour examen par les pairs (par ex. INSAE, CCNUCC, PUNE/PNUD, les responsables des institutions de provenance des membres des équipes thématiques).

Ces règles sont aussi applicables à l'atténuation.

Les activités de vérification de la notification (CN, RBA et les NAMA) comprennent aussi :

- Validation par les responsables des équipes thématiques;
- Validation par les pools d'experts (inventaire, atténuation);
- Validation par le CNCC;
- Approbation par le Ministre en charge des changements climatiques;
- Approbation par le Gouvernement.

e. Règles de procédure sur le besoin de soutien et le soutien reçu

Les règles de procédure pour le besoin de soutien et le soutien reçu se présentent comme suit :

- Mise en place d'un cadre institutionnel définissant les rôles et responsabilités de chaque acteur;
- Préparation des documents techniques;
- Réalisation d'enquêtes de terrain et d'entretiens;
- Validation et approbation des conclusions de ces enquêtes et études par les acteurs ayant ce mandat.

Au regard des difficultés rencontrées pour obtenir des informations, des données avec des sources sûres, il conviendrait de :

- Mettre en place au niveau de chaque direction technique une équipe de cadres ayant des responsabilités financières (Assistants administratifs et financiers, le Chef service qui en serait le coordonnateur financier);
- Collecter et compiler les données sur les besoins financiers exprimés par projet ou programme (Chef service financier);
- Compiler les données des appuis financiers reçus et les classer par source : multilatérale, bilatéral, Budget National (Chef service financier, Autorité Nationale Désignée (AND) Fonds Vert pour le Climat, AND du Fonds d'Adaptation, Point Focal Opérationnel GEF);
- Documenter et archiver les besoins exprimés et les financements reçus (DPP par ministère).

En somme, le système MNV national aura pour noyau d'acteurs le Coordonnateur des projets d'élaboration des CN et des RBA, les cadres des institutions impliquées dans la réalisation des inventaires de GES et de l'évaluation des mesures d'atténuation, des experts responsabilisés pour réaliser les rapports sur les circonstances nationales et sur les difficultés et lacunes relevées, et besoins connexes correspondants en matière de ressources financières, de moyens techniques et de capacités, y compris une description de l'aide nécessaire et de l'aide reçue. A ceux-ci, il faut ajouter le Comité National sur les Changements Climatiques (CNCC) et la Commission de Modélisation Économique des Impacts du Climat et d'Intégration des Changements Climatiques au Budget Général de l'État qui sont prévus respectivement aux articles 78 et 80 de la loi portant réglementation de changements climatiques en République du Bénin.

Les attributions, l'organisation et le fonctionnement de chacun de ces acteurs sont précisés dans le projet de décret suscité.

3.2 État de mise en œuvre du système national d'inventaire de GES

L'inventaire de gaz à effet de serre (GES) réalisé dans le cadre de la troisième communication nationale et du PRBA du Bénin ont été élaborés pour la série temporelle 1990 – 2015 en appliquant les Lignes Directrices 2006 et le Logiciel du GIEC pour les inventaires nationaux de GES. Les émissions et absorptions de GES ont été calculées pour les secteurs Énergie, Procédés Industriels et

Utilisation de Produits (PIUP), Agriculture, Foresterie et Autres Affectations des Terres (AFAT) et Déchets et pour les gaz suivants : dioxyde de carbone (CO₂), méthane (CH₄), oxyde nitreux (NO), substituts de substances appauvrissant la couche d'ozone (en particulier HFC134a), monoxyde de carbone (CO), oxydes d'azote (NO_x) et composés organiques volatils non-méthaniques (COVNM).

Pour atteindre ces résultats, un système national d'inventaire a été mis en place des points de vue institutionnel et procédural conformément au cadre conceptuel du système MNV. L'arrêté prévu pour officialiser le système national d'inventaire est soumis par la DGEC au MCVDD pour signature. Le système national d'inventaire est composé d'une équipe thématique, du pool d'expert et de l'entité responsable de l'inventaire.

L'équipe thématique est composée d'experts venant de diverses institutions et regroupés par provenance sectorielle. Cinq groupes de travail sectoriels répartis dans les cinq secteurs de l'inventaire ont donc été chargés avec l'assistance technique du pool d'experts, d'identifier les données nécessaires pour l'inventaire, de les collecter, de vérifier les sources d'information, d'analyser ces données, de faire le calcul des émissions et d'élaborer les rapports sectoriels d'inventaire. La mise en place des groupes de travail dans chaque secteur a permis un accès facile aux données. Tous les experts qui ont travaillé dans l'équipe thématique ont été désigné par leur supérieur hiérarchique suite à une lettre de désignation envoyée par le Ministère de Cadre de Vie et du Développement Durable (MCVDD).

Après le dépôt des rapports sectoriels, le pool d'experts, composés des experts ayant des compétences avérées dans le domaine des inventaires et sous la coordination du projet, a réalisé l'AQ/CQ et la vérification des rapports sectoriels, la compilation des inventaires sectoriels, l'analyse des catégories clés et des incertitudes pour l'ensemble de l'inventaire. Ensuite il a rédigé le chapitre relatif à l'inventaire de GES et le rapport national d'inventaire de GES (RNI). Le chapitre et le RNI sont validés par un comité de pilotage mis en place pour le suivi des projets TCN et PRBA. Ce comité est constitué de représentants de diverses institutions étatiques et d'ONG.

Le processus de l'inventaire a été bouclé avec l'archivage de toute la documentation produite au cours de l'inventaire. L'archivage a été réalisé par un autre groupe de travail venant de la Direction Nationale des Archives et de la Direction de l'Informatique et du Pré-archivage du MCVDD.

Tout le processus d'élaboration des inventaires de GES a été coordonné par la Direction générale de l'Environnement et du Climat (DGEC) dont le représentant officiel dans le processus est le coordonnateur national du projet.

3.3 État de mise en œuvre du système de rapportage des mesures et politiques d'atténuation

Le Bénin a également mis en place une équipe nationale pour l'évaluation des mesures et politiques d'atténuation et de leurs effets dans le cadre du PRBA. Cette équipe nationale comprend cinq groupes de travail sectoriels et un pool d'experts. Les groupes de travail sectoriels sont les mêmes que ceux chargés des inventaires des GES. Par contre, le pool d'experts mis en place est composé de personnes ressources impliquées dans les travaux antérieurs d'évaluation de l'atténuation ou d'inventaire de GES. A l'instar des inventaires de GES, l'équipe mise en place n'est pas encore officialisée. Aucune disposition n'est encore prise dans ce sens, en dehors des projets d'instruments légaux disponibles.

Les travaux réalisés dans le cadre de la TCN et du PRBA ont porté sur les trois secteurs prioritaires dans le système national d'inventaire notamment les secteurs Agriculture, Énergie et Foresterie.

Sous l'assistance technique du pool d'experts atténuation, les groupes de travail sectoriels ont identifié les objectifs de réduction des émissions de GES par secteur et ont sélectionné les mesures et politiques appropriées par rapport aux critères d'évaluation de ces dernières. Ils ont ensuite fait la collecte des données, et avec l'aide des logiciels ont calculé et fait la projection des émissions de GES. Ce sont eux qui ont été chargés de rédiger les rapports sectoriels sur l'évaluation des mesures et politiques d'atténuation.

Le pool d'experts, après avoir réalisé l'AQ/CQ et les vérifications des rapports sectoriels, les ont compilés pour produire le chapitre sur l'évaluation des mesures et politiques d'atténuation et leurs effets. Ce chapitre est aussi validé par le comité de pilotage mis en place pour le suivi des projets. Il est aussi composé d'experts ayant des compétences dans le domaine de l'atténuation.

L'entité responsable de ce système demeure la DGEC représenté par la coordination du projet.

3.4 État de mise en œuvre du système de rapportage des appuis reçus

Le rapportage au niveau des appuis reçus, a été réalisé par une équipe comprenant le Point Focal de la CCNUCC et une personne ressource pour son expérience dans la réalisation des travaux similaires. Les efforts pour impliquer les cadres du Ministère des Finances n'ont pas abouti. Le rapport de ce groupe de travail a été soumis à une évaluation par d'autres experts avérés dans le domaine.

3.5 État de la mise en œuvre des CDN

Avec l'adoption de l'Accord de Paris et conformément au paragraphe 22 de la décision 1 CP/21, le Bénin a actualisé son document sur les CPDNs et l'a transformé en CDN, soumis au secrétariat de la Convention en octobre 2017. Un arrêté (l'arrêté n°063/MCVDD/DC/SGM/DAF/DGEC/DGRACC/SACC/Cord-CDN/SA 014SGG18 du 23 avril 2018) portant création, attributions, organisation et fonctionnement des organes de mise en œuvre des CDN a été pris. L'arrangement institutionnel à cet effet mis en place ne fonctionne pas encore et est bien différent de celui mis en place pour l'élaboration de la TCN et du PRBA.

3.6 État du système de rapportage des PCDV

Le Bénin ayant pris conscience de l'importance de réduire les émissions des polluants climatiques à courte durée de vie (PCDV) à l'échelle nationale et internationale a adhéré officiellement à la CCAC depuis 2013. Pour atteindre les objectifs de la CCAC, il a eu a réalisé un inventaire des PCDV avec le concours d'un consultant indépendant à travers le projet d'appui au renforcement des capacités institutionnelles pour la réduction des PCDV.

Aucun arrangement institutionnel n'a été mis en place pour le rapportage des PCDV au Bénin.

3.7 Système d'Assurance Qualité/Contrôle Qualité (AQ/CQ) dans le cadre du rapportage des émissions

Dans son manuel de procédure pour la préparation et la gestion des inventaires, le Bénin a prévu un plan AQ/CQ qui définit clairement les activités à mener pour faire l'assurance qualité des inventaires de GES. Ce plan a été mis en œuvre dans le cadre de la TCN et du PRBA.

Les données collectées dans les structures détentrices de données et le rapport de collecte de données ont fait l'objet de validation par le pool d'experts. Dans ce processus de validation, les sources de données, les références et la documentation ont été vérifiées. Les données aberrantes ont été corrigées en appliquant des techniques de comblement des lacunes de données (par ex. interpolation, extrapolation) recommandées par le GIEC. Le but visé par cette étape d'assurance qualité était de s'assurer que les données collectées étaient les meilleures données disponibles avant de passer au calcul des émissions et absorptions de GES.

Les procédures exécutées ont permis d'identifier et de corriger les problèmes comme les erreurs dans la présentation des sources de données, la mauvaise présentation des références de la documentation, l'absence de certaines catégories (catégories non estimées), la mauvaise application du logiciel d'inventaire du GIEC, les erreurs de calcul, la mauvaise application des procédures d'archivage, et la mauvaise application de l'approche utilisée pour combler les lacunes de données.

Des sessions de travail consacrées à la revue des inventaires de GES ont été organisées par le projet PRBA au titre de l'assurance qualité et ont été animées par le pool d'experts en inventaire de GES. Les principales tâches exécutées conformément au plan assurance qualité/contrôle qualité élaboré par le Bénin et aux procédures de contrôle de la qualité/assurance de la qualité de niveau 1 du GIEC sont les suivantes :

- Vérifier que les hypothèses et les critères pour la sélection des données d'activité et FE sont documentés;
- Vérifier l'absence d'erreurs de transcription dans la saisie de données et les références;
- Vérifier que les émissions/absorptions sont calculées correctement;
- Vérifier que les paramètres et les unités d'émission/absorption sont consignés correctement et que des facteurs de conversion appropriés sont utilisés;
- Vérifier l'intégrité des fichiers de la base de données;
- Vérifier la cohérence des données entre les catégories;
- Vérifier que le mouvement des données d'inventaire entre les phases de traitement est correct;
- Effectuer un examen de la documentation interne et du système d'archivage;

- Vérifier les changements méthodologiques et les changements relatifs aux données à l'origine de recalculs;
- Vérifier la cohérence des séries temporelles;
- Effectuer des vérifications de l'exhaustivité;
- Effectuer une vérification des tendances.

3.8 Autres initiatives en cours pour la mise en place du système MNV au Bénin

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Initiative de renforcement des capacités pour la transparence (CBIT) au titre de l'article 13 de l'Accord de Paris, le Bénin vient d'obtenir le financement du FEM à travers la FAO pour mettre en œuvre un projet national de CBIT visant à «renforcer les capacités dans les secteurs de l'énergie, de l'agriculture, de la foresterie et de l'affectation des terres (FAT) pour une meilleure mise en œuvre et le suivi de la CDN du Bénin». Le projet CBIT-Bénin aura une durée de trois ans et pour objectif global: « d'ici 2023, le Bénin prépare des rapports à la CCNUCC en vertu du Cadre de transparence renforcée de l'Accord de Paris avec le renforcement des composantes des secteurs de l'énergie, de l'agriculture et de la FAT, y compris les inventaires des sources et des puits d'émissions et des informations nécessaires pour suivre les progrès par rapport aux actions prioritaires identifiées dans la CDN du Bénin pour ces secteurs ». Spécifiquement, le renforcement des capacités visera à:

- Améliorer les arrangements institutionnels pour la préparation des rapports du cadre de Transparence renforcée pour les secteurs de l'énergie, de l'agriculture et de la FAT et les autres secteurs prioritaires;
- Renforcer la capacité d'évaluation et de notification des émissions et des absorptions dans les secteurs visés et d'assurer le suivi des activités de réduction des émissions en rapport au cadre de transparence renforcée dans ces secteurs;
- Renforcer la capacité de suivi et d'évaluation des activités d'adaptation dans les secteurs de l'agriculture et de la FAT par rapport au cadre de transparence renforcée.

4. ANALYSE DES FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITÉS ET MENACES DE CE SYSTÈME

De l'analyse des informations décrite ci-dessus, il se dégage que le système mis en place actuellement par le Bénin pour le suivi, la notification et la vérification comporte des forces et faiblesses sur lesquelles il faudrait se baser pour améliorer le système MNV à mettre en place. Ce système présente également des opportunités que le nouveau peut saisir tout en se méfiant des menaces qui pourraient le mettre en mal.

Tableau 1: Forces, faiblesses, opportunités et menaces identifiées dans le système MNV du Bénin.

Forces

- Existence d'un arrangement institutionnel pour les MNV des inventaires de GES et de l'évaluation de l'atténuation;
- Existence d'un comité National sur les changements climatiques;
- Existence d'un comité de mise en œuvre des CDN;
- Existence d'une loi sur les Changements climatiques;
- Forte implication des institutions publiques dans le système National d'inventaire;
- Accès facile aux informations et aux données d'activités et paramètres d'émission dans les secteurs de l'inventaire;
- Existence d'un cadre conceptuel pour la mise en place d'un système MNV;
- Existence d'une Direction Générale de l'Environnement et du Climat.

Faiblesses

- Absence de décret ou arrêté officialisant le système en place;
- Connaissance insuffisante de l'accord de Paris, de l'ETF et de la nécessité d'une transparence accrue dans le suivi et la communication des activités d'atténuation au niveau institutionnel;
- Définition insuffisante des rôles et responsabilités des institutions dans la collecte des données et des informations nécessaires pour rendre compte des progrès accomplis par rapport aux actions des CDN dans les secteurs de l'énergie et AFOLU;
- Incertitudes liées aux données d'activité;
- Manque de données d'activité et de Facteurs d'émission spécifiques au pays dans les composantes « inventaire des GES » et « atténuation des GES »;
- Absence de ressources financières pour mettre en œuvre les activités du Système MNV;
- Insuffisances des Informations et

Forces**Faiblesses**

- données de planification à court terme et à long terme pour tous les secteurs pour mener une analyse d'atténuation et des projections des émissions nationales;
- Manque de ressources humaines qualifiées capables de conduire des procédures MNV;
 - Inexistence d'un processus de communication systématique des activités d'atténuation réalisées par acteurs impliqués au MCVDD;
 - Manque de système MNV pour identifier les besoins et rendre compte du soutien reçu;
 - Orientation du cadre conceptuel du système MNV entièrement sur les exigences de la CN/ RBA, sans tenir compte des exigences relatives au suivi des progrès accomplis vers le CDN du Bénin;
 - Absence d'un système de gestion de données à ce jour pour le système MNV.

Opportunités**Menaces**

- Profiter de l'expérience d'autres pays ayant déjà mis en place un système solide pour revoir et renforcer les MNV existants;
 - Profiter des offres de renforcement des capacités du gouvernement canadien et du secrétariat de la Convention;
 - Financement du FEM déjà disponible pour la mise en place du projet CBIT;
 - Existence de systèmes de gestion de données dans les secteurs de l'énergie, de l'agriculture et de la foresterie;
 - Profiter du NDC Partnership pour le suivi des CDN.
- Instabilité des experts impliqués dans le système MNV;
 - Incapacité du gouvernement à financer les activités liées au système MVN au-delà des appuis extérieurs;
 - Absence de volonté politique du gouvernement pour la mise en place d'un système MVN légal.

5. BESOINS POUR L'AMÉLIORATION DU SYSTÈME

De façon spécifique, les besoins ci-après ont été identifiés afin d'améliorer le système MRV du Bénin :

- Besoins de renforcer des capacités techniques des différents acteurs du système MNV pour les rendre capable d'assurer leurs rôles et responsabilités en termes de MNV;
- Besoin d'actualiser le cadre conceptuel système MNV en prenant en compte les exigences relatives au suivi des progrès accomplis vers le CDN du Bénin;
- Besoin de sensibiliser les acteurs du système MNV à planifier les activités liées et à prévoir dans leurs budgets les ressources correspondantes;
- Besoin de renforcer la capacité des institutions sur la nécessité d'une transparence accrue dans le suivi et la communication des activités d'atténuation et d'adaptation au niveau institutionnel dans le cadre de l'accord de Paris et sur les exigences de l'ETF;
- Besoin d'élaborer des manuels de procédure pour définir les rôles et responsabilités des institutions dans la collecte des données et des informations nécessaires pour rendre compte des progrès accomplis par rapport aux actions des CDN dans les secteurs de l'énergie et AFOLU;
- Besoin de sensibiliser les gouvernants sur l'importance d'un système MNV;
- Besoin de renforcer le mécanisme d'assurance et de contrôle de la qualité et de contrôle de la qualité pour la préparation et la communication des inventaires des émissions et des activités de réduction des émissions;
- Besoin de renforcer la capacité des institutions sur le suivi et le rapportage des NAMAs.

6. RECOMMANDATIONS ET DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS POUR RENFORCER LE SYSTÈME MRV DU BÉNIN

De l'analyse de ces forces et faiblesses du système et de l'analyse des résultats de l'enquête sur l'identification des besoins des recommandations sont faites et se présente comme suit :

- Actualiser le cadre conceptuel du système MNV en prenant en compte les exigences relatives au suivi des progrès accomplis vers le CDN du Bénin (MCVDD);
- Mettre en place tous les arrangements légaux, institutionnels et procéduraux pour la mise en œuvre du système MNV au Bénin (MCVDD);
- Renforcer les capacités techniques des différents acteurs du système MNV pour les rendre capable d'assurer leurs rôles et responsabilités en termes de MNV (MCVDD);
- Sensibiliser les acteurs du système MNV à planifier les activités liées et à prévoir dans leurs budgets les ressources correspondantes (MCVDD);
- Améliorer les bases de données existantes en intégrant les composants portant sur les données du changement climatique;
- Mettre en place un mécanisme d'évaluation et d'amélioration des bases de données climatiques;
- Donner davantage de rôles et de responsabilités aux institutions ayant une base légale et de compétences transversales (CNCC, INSAE, etc.) dans le système MNV;
- Rechercher des financements pour le fonctionnement du système;
- Entreprendre des recherches sur les facteurs d'émission spécifiques et des données d'activité aux fins des inventaires de GES;
- Renforcer la capacité des institutions sur la nécessité d'une transparence accrue dans le suivi et la communication des activités d'atténuation et d'adaptation au niveau institutionnel dans le cadre de l'accord de Paris et sur les exigences de l'ETF;
- Établir des règles de coordination pour le MNV à différents niveaux de gouvernement;
- Élaborer des manuels de procédures, pour définir les rôles et responsabilités des institutions dans la collecte des données et des

informations nécessaires pour rendre compte des progrès accomplis par rapport aux actions des CDN dans les secteurs de l'énergie et AFOLU;

- Élaborer des guides liés aux activités de MNV pour aider le gouvernement;
- Rendre disponible les informations et données de planification à court terme et à long terme pour tous les secteurs pour mener une analyse d'atténuation et des projections des émissions nationales;
- Renforcer le mécanisme d'assurance et de contrôle de la qualité et de contrôle de la qualité pour la préparation et la communication des inventaires des émissions et des activités de réduction des émissions;
- Renforcer la capacité des institutions sur le suivi et le rapportage des NAMAs.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

MCVDD 2016. Manuel de procédure pour la préparation et la gestion des inventaires de gaz à effet de serre.

MCVDD 2018a. Rapport sur le dispositif institutionnel pour l'élaboration en continu des Communication Nationales et des Rapports Biennaux Actualisé, réalisé dans le cadre du Premier Rapport Biennal Actualisé.

MCVDD 2018b. Rapport sur le système de MNV des actions relatives au changement climatique au Bénin.

MCVDD 2019. Premier Rapport Actualisé du Bénin.

MCVDD 2019. Troisième Communication Nationale du Bénin sur les changements climatiques.

ANNEXE

[Questionnaire](#)